

[Texte]

We instructed our clerk to write to a wide range of potential witnesses. He has done so. He has some replies.

It was our hope to hear all of the evidence before June 23 and issue our report, so that the department could develop a bill in September or October. But it is clear now to me, colleagues, that not all of our witnesses will be able to come in before June 23, when the House recesses.

Therefore, it is clear to me that we are going to have to fit as many in as we can between about June 9 and June 23, but we will have to re-convene in September and finish off the rest of the witnesses then. There is just no way around it. I am sorry, but that is just the reality.

We are privileged today to have the minister. Ms Campbell, welcome before our subcommittee. If you have an opening statement, we would be happy to receive it; then we will get into questioning.

Hon. Kim Campbell (Minister of Justice and Attorney General of Canada): Thank you, Mr. Chairman. You will be relieved to know that it is very much shorter than my remarks on the estimates.

Before I begin, I will introduce to you again. . . You know my deputy minister, Mr. John Tait. And most of you will know very well Mr. Rick Mosley, chief policy counsel of the Criminal and Social Policy Section of the Department of Justice. He will probably answer all of your technical questions, since he knows all the answers to them.

Mr. Chairman and members of the subcommittee, I am pleased to be with you today at the beginning of your review of the general part of our Criminal Code.

On July 1, 1993, Canadians will mark the 100th anniversary of the coming-into-force of our present Criminal Code, a code that has served us well but reflects, both in its style and much of its content, the fact that it was first drafted a century ago. The time has now come to modernize it to ensure that it accords with present values and meets the current needs of Canadians.

We in Canada have had a long and distinguished history of codification of our criminal law. When the Criminal Code received Royal Assent on July 9, 1892, Canada became the first self-governing jurisdiction in the British Empire to codify its criminal law. This singular accomplishment was due, in no small part, to the spirit of co-operation and shared purpose with which parliamentarians of the day approached the codification. I appreciate the commitment of your subcommittee to an equally thoughtful and non-partisan study.

Les travaux que vous entreprenez aujourd'hui constituent une étape importante de la réforme complète du droit pénal qui sera faite à long terme. Cette réforme à laquelle ont participé des centaines de personnes de partout au Canada était entreprise en 1979 par mon prédécesseur, le sénateur Jacques Flynn. Je tiens aujourd'hui à remercier tous les Canadiens qui ont si généreusement contribué à cet important processus au cours des ans.

[Traduction]

Nous avons alors demandé à notre greffier d'écrire à un grand nombre de témoins potentiels. Il l'a fait et il commence à recevoir des réponses.

Nous espérons entendre tous les témoins et remettre notre rapport avant le 23 juin, afin que le ministère puisse présenter un projet de loi en septembre ou en octobre. Mais il me semble maintenant évident, chers collègues, que les témoins pressentis ne pourront pas tous venir avant le 23 juin, date à laquelle la Chambre ajourne ses travaux.

Par conséquent, nous devons inévitablement entendre le plus grand nombre possible de témoins entre le 9 et le 23 juin, après quoi il faudra reprendre nos travaux en septembre et terminer l'audition des témoins. Il n'y a pas moyen de faire autrement. Je le regrette, mais c'est ainsi.

Nous avons aujourd'hui le privilège de recevoir la ministre. Madame Campbell, je vous souhaite la bienvenue à notre sous-comité. Si vous avez une déclaration à faire, nous sommes prêts à vous écouter, après quoi nous aurons des questions à vous poser.

L'honorable Kim Campbell (ministre de la Justice et Procureure générale du Canada): Merci, monsieur le président. Vous serez soulagés d'apprendre que mon allocation sera beaucoup plus brève que celle portant sur le Budget des dépenses.

Tout d'abord, je vous présente une fois de plus mon sous-ministre, M. John Tait, que vous connaissez déjà. La plupart d'entre vous connaissent également M. Rick Mosley, qui est avocat général principal à la Sous-direction de la politique en matière de droit pénal et familial au ministère de la Justice. C'est probablement lui qui répondra à vos questions de nature technique, puisqu'il a la réponse à toutes les questions.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du sous-comité, je suis heureuse d'être parmi vous aujourd'hui au moment où vous entreprenez la révision de la partie générale du Code criminel du Canada.

Le 1^{er} juillet 1993 marquera le 100^e anniversaire de l'entrée en vigueur de notre Code criminel actuel, lequel s'est avéré fort utile, mais reste essentiellement, par son style et bon nombre des dispositions qu'il renferme, un document du siècle dernier. Le moment est venu de le moderniser afin qu'il soit conforme aux valeurs actuelles et qu'il réponde aux besoins des Canadiens.

Le droit pénal est depuis longtemps codifié au Canada. Quand le Code criminel a été sanctionné le 9 juillet 1892, le Canada est devenu le premier pays de l'empire britannique à codifier son droit pénal. Cette remarquable réalisation était due en grande partie à l'esprit de coopération démontrée par tous les parlementaires. Je suis heureuse de constater que votre sous-comité est animé de la même volonté de procéder à une étude réfléchie et impartiale.

The process you are embarking on today is an important step in a long-term effort at criminal law reform—the criminal law review. That review was initiated in 1979 by one of my predecessors, the Hon. Senator Jacques Flynn, and hundreds of persons took part in that exercise. I wish to take this opportunity today to extend my thanks to all Canadians for having given so freely of their time over the years to participate in this process.